

GUIDE DE ROUTE

COUPE DE FRANCE N1



Trophée Souvenir Roger Walkowiak



Ville de Cusset

21 avril 2024



COUPE DE FRANCE N1

Avenir Cycliste de Cusset

COMPÉTITION

Engagements & Règlements	3
Permanence & Lieu pratiques	4
Avant et Après course	5
Prix & Protocoles	6
Plan du circuit et Profils	7-8-9
Itinéraire horaire	10-11

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	12
Plan Zone Arrivée	13
Règlement Trophée R. Walkowiak	14-15-16-17
Partenaires	18

ANNEXE

Règlementation Coupe de France – Cf règlement particulier. (Document qui fait foi)

ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N1 2021 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 1.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de Elite ou Open1 dont deux coureurs français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.**

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2024**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation

d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : FONTENEAU Cédric

Commissaire 1 : LEVITTE Marie Laure

Commissaire 2 : PION Patrice

Juge Arrivée : BERTHET Éric

Commissaire Moto 1 : COUTANT Julien

Commissaire Moto 2 : FLACELIERE Christophe

Voiture Balai : CHARBONNIER Jean-Claude

RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve Trophée Souvenir Roger Walkowiak-Ville de Cusset est organisée par **l'Avenir Cycliste de**

Cusset sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des clubs

Points BONUS Coupe de France :

Les points Bonus seront attribués à l'Équipe du coureur classé meilleurs grimpeur.

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la troisième manche de la **Coupe de France des Clubs N1 2024**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs N1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs N1.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à : Stade Jean Moulin au lieu de départ et arrivée Rue Emile Guillaumin

Zone NATURA 2000

L'épreuve traverse des Zones Classées Natura 2000

INTERDICTION DE DEPOSER sur le parcours papiers, emballages de toutes sortes ; Une zone est prévue dans la petite boucle (côte des Justices)

21 AVRIL 2024

TROPHEE SOUVENIR ROGER WALKOWIAK

VILLE DE CUSSET



160 kms

Départ 12h Stade Jean Moulin

Arrivée 16h Stade Jean Moulin

www.accusset.fr

COUPE DE
FRANCE

PERMANENCE

Lieu & horaires d'ouverture

Les permanences du départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

► Samedi 20 Avril 2024

Permanence

15h à 17h45 : Retrait des dossards.

18h : réunion des DS

Stade Jean Moulin

Rue Émile Guillaumin

03300 Cusset

Dimanche 21 Avril 2024

Stade Jean Moulin

Rue Émile Guillaumin

03300 Cusset

Permanence de départ,

11h- – signature des coureurs et Présentation des Equipes

11h45 – Appel des concurrents

12h – Départ fictif 12h05 – Départ réel glissé

Animation

Gerard Desbouys

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **Bretagne Service Course**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550 mhz



SECURITE

Moto Sécurité

- 15 Motos - Moto Allier S

Responsable Moto : Philippe Cluzel

- Bénévoles postes fixes
- Police Municipale



FEUILLE DE DÉPART

Présentation des équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ le

Le dimanche 21 Avril 2024

Stade Jean Moulin

Rue Emile Guillaumin

De 11h à 11h.45

DÉPART FICTIF →

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, l'épreuve se fera par un **départ fictif** Stade Jean Moulin. 1Km en fictif, départ Route de Ferrières au niveau du N°32

Flèches et directions

FLECHAGE

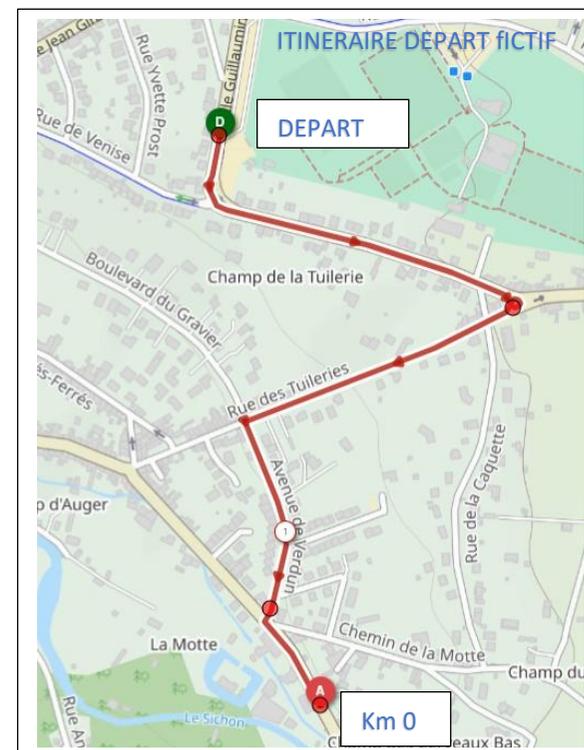


APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques de l'épreuve, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.





GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

GRILLE DE PRIX

1220 € /20

1 ^{er}	246 €
2 ^{ème}	183 €
3 ^{ème}	146 €
4 ^{ème}	122 €
5 ^{ème}	98 €
6 ^{ème}	85 €
7 ^{ème}	67 €
8 ^{ème}	55 €
9 ^{ème}	37 €
10 ^{ème}	24 €
11 ^{ème}	21 €
12 ^{ème}	20 €
13 ^{ème}	18 €
14 ^{ème}	17 €
15 ^{ème}	15 €
16 ^{ème}	14 €
17 ^{ème}	14 €
18 ^{ème}	14 €
19 ^{ème}	12 €
20 ^{ème}	12 €

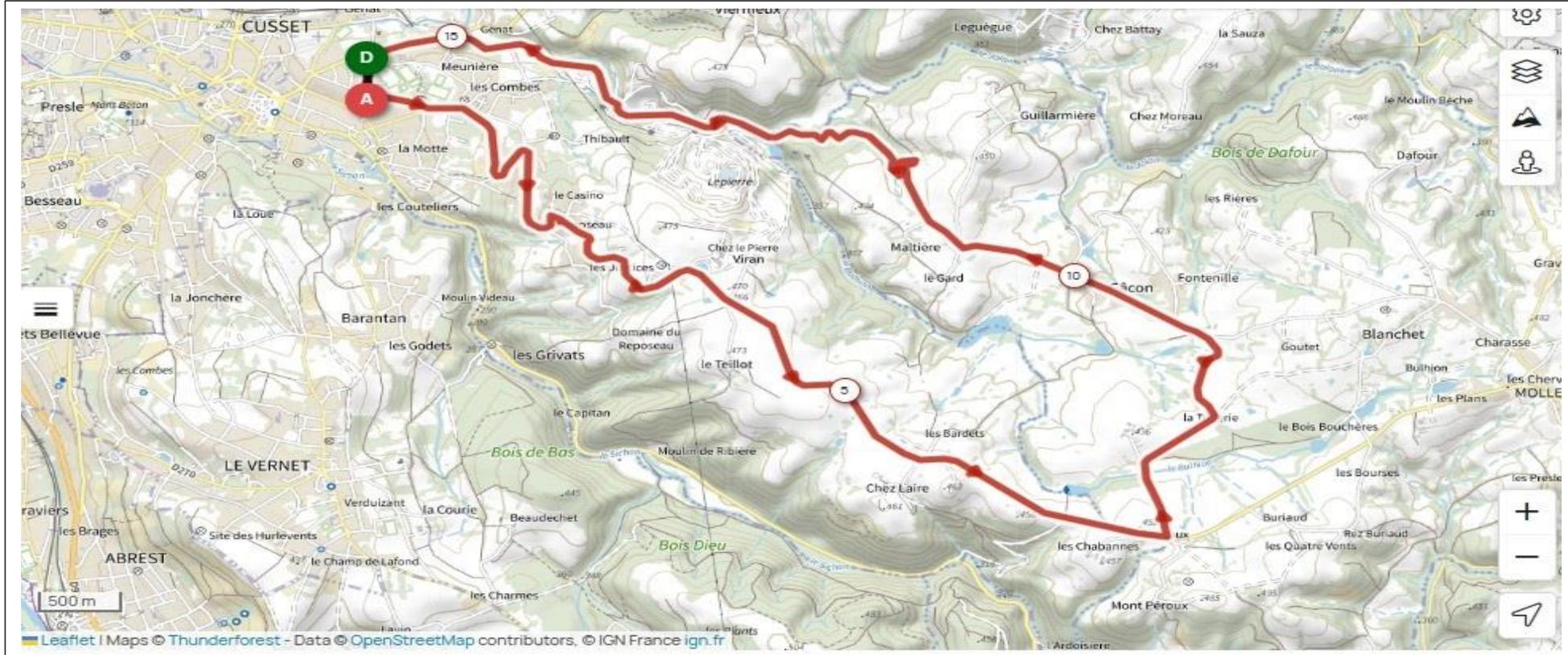
CLASSEMENT GPM

1 ^{er}	70 €
2 ^{ème}	50 €
3 ^{ème}	30 €

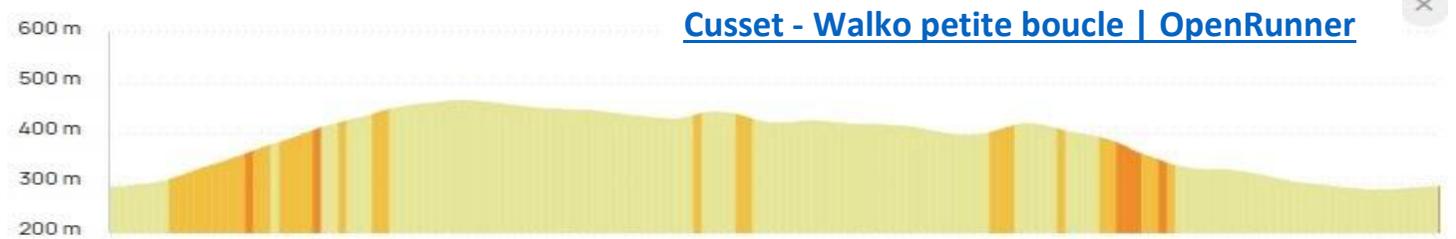
CLASSEMENT PC

1 ^{er}	70 €
2 ^{ème}	50 €
3 ^{ème}	30 €

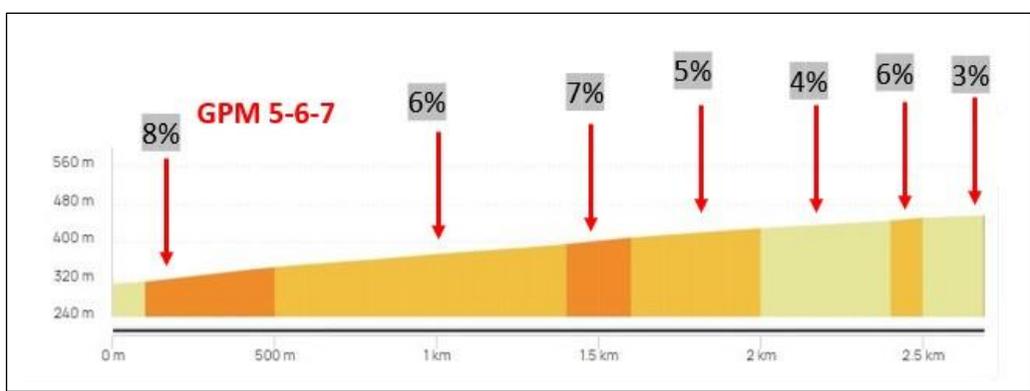
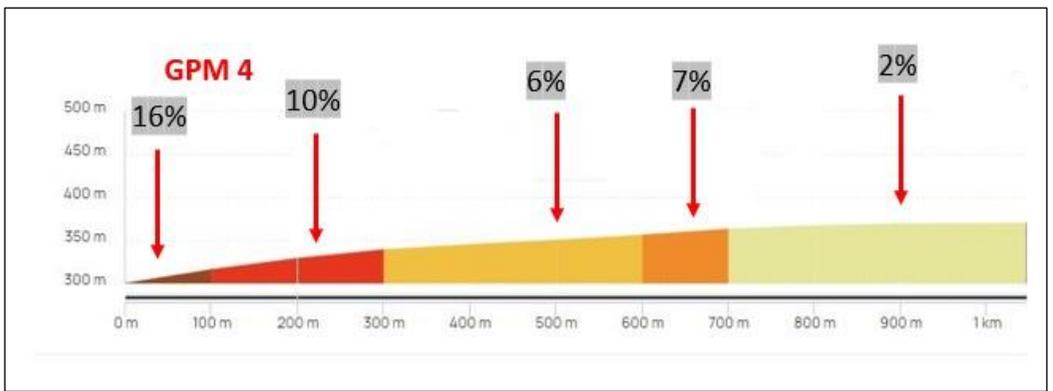
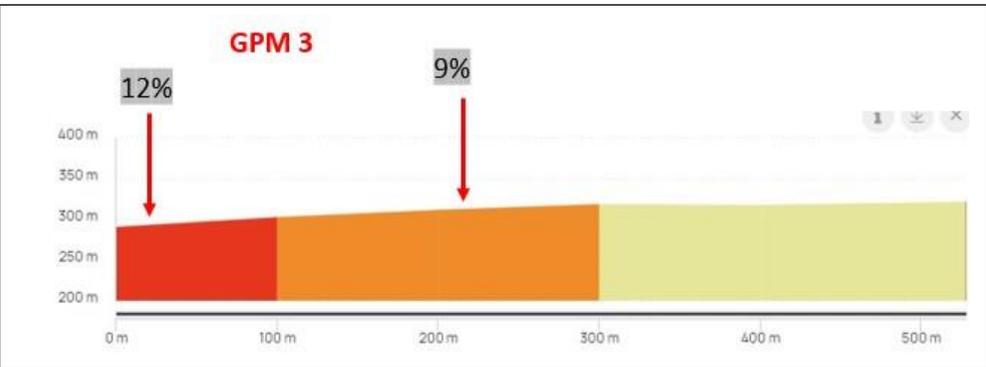
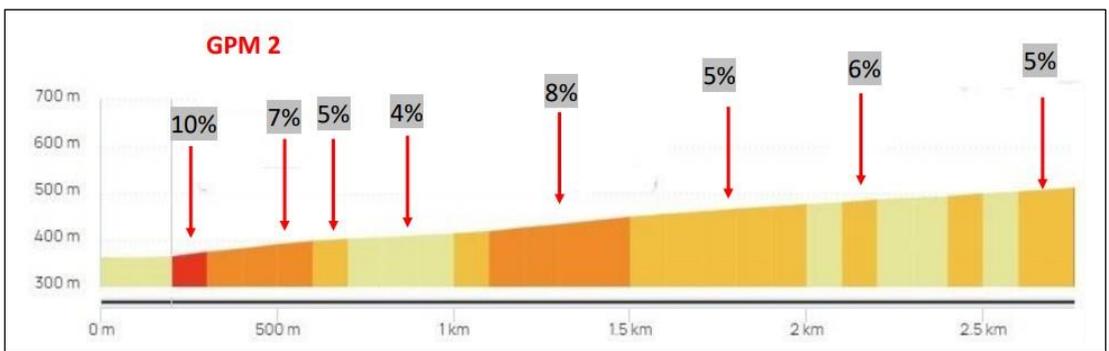
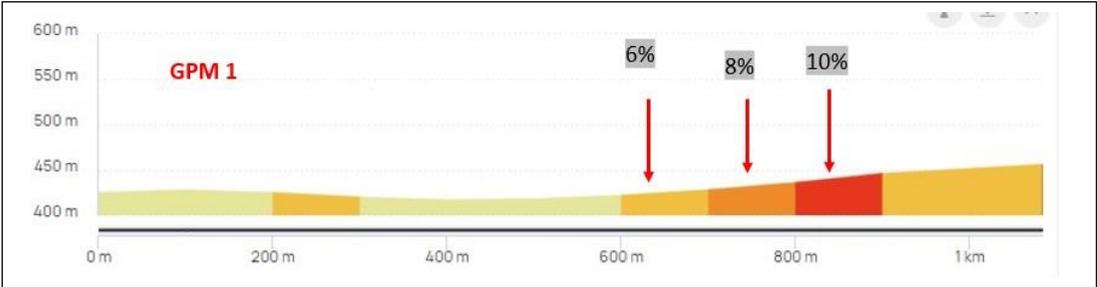
Maillot Jaune : Vainqueur de l'épreuve**Maillot Vert : Vainqueur classement par Point****Maillot à pois : Vainqueur Grand Prix de la Montagne****Maillot Blanc : Meilleur Jeune****Maillot Bleu : Plus Combatif**



Boucle finale 16kms X5 **80kms**
Distance Totale 161 kms



G P M



COMMUNES & LIEU-DIT	Itinéraire emprunté	N° VOIE empruntée	Observations	Kilomètres parcourus	Kilomètres restants	Horaire de passage seniors		
						36 KM/H	39 KM/H	41 KM/H
DEPART CUSSET Stade Jean Moulin Rue E. Guillaumin	Rue Guillaumin Rue de Venise Rue des Tuileries	D62	Départ fictif			12:00:00	12:00:00	12:00:00
DEPART REEL	Route de Ferrières N°32	D995	Départ réel	0	160	12:03	12:03	12:02
Les Grivats		D995		2,6	-2,6	12:04	12:04	12:03
Le Gué Chevais		D995		9,2	-9,2	12:15	12:14	12:13
Route de Ferrière D995/ D421 La Chapelle	à Gauche Direction La Chapelle	D421			0	12:00	12:00	12:00
		D421		14,4	-14,4	12:24	12:22	12:21
	Direction Molles Virages	D421		14,5				
Molles		D421	GPM	16,4	-16,4	12:27	12:25	12:24
		D421		17,4				
D 208/ D 62 Le Pouthier	à Droite Route du Mayet	D62		17,5	-17,5	12:29	12:26	12:25
		D62		18				
D62 / D 121 Nizerolles	à Gauche Route de Nizerolles	D121		23,8				
		D121	PC	24,2				
D 121/ D 7 D7/D25	à Droite Direction Chatel Montagne	D7		26,9	-26,9	12:44	12:41	12:39
		D25		28				
D25 Chatel- Montagne	Début GPM	D25		30,8	-30,8	12:51	12:47	12:45
		D25		33,6				
		D25	GPM	35,5	-35,5	12:59	12:54	12:51
D25/D207 Arfeuille	Tout Droit Direction Arfeuille	D207		36				
		D207		46	0	12:00	12:00	12:00
D207/ D26 D26/D471		D26		46,4	-46	13:16	13:10	13:07
	à Gauche direction Le Breuil	D471		47,3	-47,3	13:18	13:12	13:09
D471/D171 Le Breuil	à Gauche direction Le Breuil			52,8				
		D471		53,8	-53,8	13:29	13:22	13:18
Saint Prix	à Gauche Route de l'Hermitage			59,9		13:39	13:32	13:27
	Route de l'Hermitage		GPM	60,6		13:41	13:33	13:28
	à Droite D48	D48		61,4				
D48/D208 D208	à Gauche D208	D208		62		13:42	13:34	13:29
	Passage à Niveau			64,5		13:43	13:35	13:30
D208/ C8	à droite Direction Billezois			67		13:47	13:39	13:34
						13:51	13:43	13:38

Billezois		C8		69,2			13:55	13:46	13:41
C8/D173		D173		69,5			13:55	13:46	13:41
D173 / D906b	à Gauche direction Cusset	D906b		71,7			13:59	13:50	13:44
Bost		D906b		75,8			14:06	13:56	13:50
	Côte de Bost	D906b	GPM	77,3			14:08	13:58	13:53
Cusset	Rond point du canon	D906b		82,7	-82,7		14:17	14:07	14:01
Cusset	Rue Emile Guillaumin Ligne arrivée		PC	83	-83		14:18	14:07	14:01
	Sommet cote des Justices		GPM	86,4					
Les Vaux	A gauche	D62		90,1	-90,1		14:30	14:18	14:11
MOLLES Fontenille - Gacon D508	Tout droit	D508		92,4	-92,4		14:34	14:22	14:15
CUSSET Carrefour D508/D906b	A gauche D906b	D906b		97	-97		14:41	14:29	14:21
Cusset Rond point du canon Rue J Giraudoux	A gauche	D906b/D62							
CUSSET 2ème passage	Rue E.Guillaumin Ligne arrivée	D62	PC	98,5	-98,5		14:44	14:31	14:24
	Sommet cote des Justices		GPM						
CUSSET 3ème passage	Rue E.Guillaumin Ligne arrivée Sommet cote des Justices	D62	PC	114	-114		15:10	14:55	14:46
CUSSET 4ème passage	Rue E.Guillaumin Ligne arrivée	D62		129,5	-129,5		15:35	15:19	15:09
	Sommet cote des Justices		GPM						
CUSSET 5ème passage	Rue E.Guillaumin Ligne arrivée	D62		144,5	-144,5		16:00	15:42	15:31
	Sommet cote des Justices								
CUSSET	Rue E.Guillaumin	D62	Arrivée	160	-160		16:26	16:06	15:54

RÉFÉRENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur **Sarah Guillaumin**

Une ambulance de la société **Bourgeot** Ambulance assurera l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.



Urgences

► **Centre Hospitalier de Vichy**

Bd . Deniere 03200 Vichy

04 70 97 33 33

ORGANISATEURS

Comité d'Organisation
Trophée Souvenir Roger Walkowiak

Dupré Jacques
Président



Tél : 06 81 47 04 41

E-mail : aedupre@wanadoo.fr

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

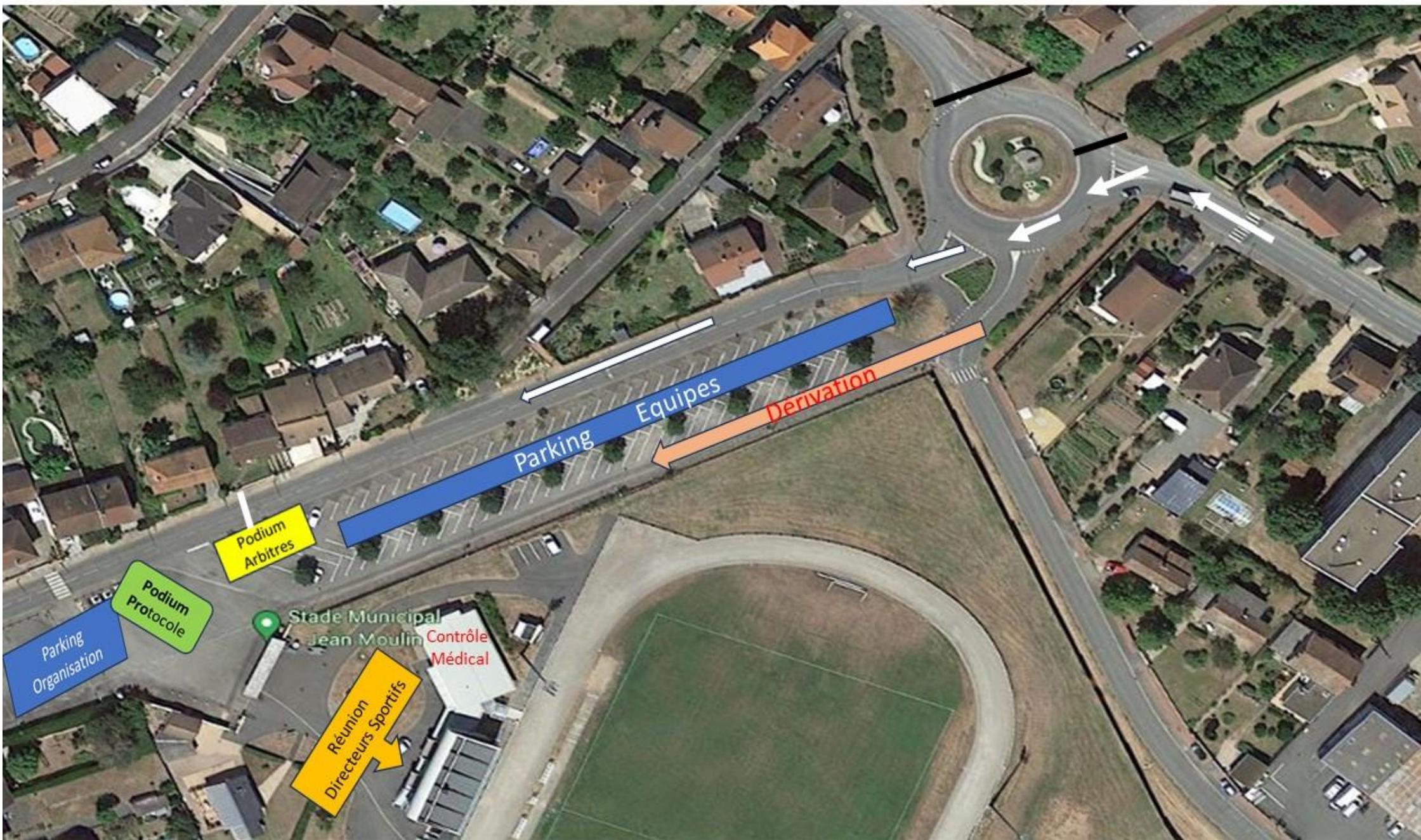
FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr





ROPHEE ROGER WALKOWIAK - Ville de CUSSET

Dimanche 21 Avril

Article 1. Organisation

L'épreuve "TROPHEE ROGER WALKOWIAK - VILLE DE CUSSET" est organisée par " l'AVENIR CYCLISTE de CUSSET" sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 21 Avril 2024. Elle est régie par la Réglementation Fédérale Titre 2 Chapitre 3 " Epreuves sur route d'une journée "

Article 2. Type

L'épreuve est réservée aux compétiteurs de la F.F.C des catégories Elites et Open 1. Elle est inscrite au calendrier Fédéral.

Article 3. Participation

Les engagements pourront se faire par équipe dans le cadre de la Coupe de France N1

Article 4. Permanence

Permanence de départ : Stade Jean Moulin Rue Emile Guillaumin 03300 Cusset
le 20 Avril de 15h00 à 18h.

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs se fait à la permanence de 15h à 18h

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant le règlement FFC article 2.3.016 à 2.3.022 en présence des membres du collège des arbitres est fixé à 18h00 au stade Jean Moulin.

Article 7. Directeurs sportifs

Les directeurs sportifs devront être licenciés au club qu'ils représentent et présenter leur licence au début de l'épreuve.

*L'ordre des voitures sera fait par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs
Elles porteront un numéro (collé sur le pare-brise arrière) indiquant leur place.*

Article 5. Radio-Tour

*Les voitures suiveuses seront équipées d'une radio de course à retirer à partir de 10h00 au stade Jean Moulin
Vous serez averti de tout incident (crevaisin, chute, demande de renseignement etc....) d'un coureur ainsi que du déroulement de la course avec les écarts entre les groupes
Les directeurs sportifs devront rendre la radio course auprès du podium avant 17H30.*

Article 6. Assistance technique neutre

Le dépannage se fera :

A DROITE A L'ARRET DERRIERE LE COUREUR
AUCUNE PORTIERE GAUCHE NE DEVRA S'OUVRIRE

Une voiture dépannage neutre de située à l'avant de la course dépannera les échappés.

A partir d'un écart de 30 secondes celle-ci passera derrière les échappés.

Une autre voiture neutre sera placée derrière le peloton. (art.2.3.016) et mise à disposition du président du jury qui lui indiquera sa position.

Les Directeurs sportifs sont priés de mettre des roues dans ces véhicules.

Pour les directeurs sportifs désirant donner des ordres à leur coureur, ils pourront le faire en demandant

l'autorisation au DIRECTEUR de COURSE ou au DIRECTEUR ADJOINT en se portant à leur hauteur.
En cas de barrage, si un coureur crève ou à un incident, sa voiture pourra remonter le dépanner, le *Directeur Adjoint lui laissant le passage*

Toute infraction, traction, abri par véhicule, rétro poussette etc. entraînera la mise hors course et la perte des récompenses.

Les voitures des Directeurs sportifs rouleront sur le côté droit de la route.

Le Directeur Sportif d'une équipe sera rendu responsable des dégâts de toute natures causés par un membre de son équipe.

Article 8. Modalités de ravitaillement

Le ravitaillement sera autorisé à partir du premier passage dans la cote des Justices () et jusqu'au dernier passage dans la cote des Justices (),

Il s'effectuera A PIED du bord de la chaussée ou à l'arrière du groupe où se trouve le coureur après avis du Directeur de course ou du Directeur Adjoint.

Article 9. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Arbitres, en consultant l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter, quitter la course et remettre son dossard à l'arbitre à bord de la voiture balai.

être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Arbitres, en consultant l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter, quitter la course et remettre son dossard à l'arbitre à bord de la voiture balai.

Article 10. Classements

1) : Classement général individuel.

Etabli dans l'ordre d'arrivée des coureurs

2) Classement Meilleur grimpeur :

5 classements seront à disputer

-GPM 1 : Km 17.5 - GPM 2 : km36

GPM 3 : Km 60.6 GPM 4 : Km 77

GPM 5 : Km 86.4. GPM 6 Km 102 GPM7 km133.5

Les points attribués sont : 5-3-1 point

En cas d'égalité application du règlement fédéral

3) Classement des sprints :

4 classements seront à disputer

- Sprint 1 : Km 26.9 ,

- Sprint 2 : Km83 Sprint 3 : Km98.5 Sprint 4 : Km 114

- Sprint 2, 3 et 4 : Cusset (ligne d'arrivée)

Les points attribués sont : 5-3-1 point

En cas d'égalité application du règlement fédéral

Nota : Il n'y a pas de cumul des maillots, le 2^{ème} prend le maillot. (Seuls les prix sont cumulables)

Article 11. Prix

Les prix suivants sont attribués :

Classement général individuel : 1220 /20

Classement Meilleur grimpeur : 150 € (3 primes réglées sur place-(70/50/30)

Classement Sprint : 150 Euros (3 primes réglées sur place (70/50/30)

Article 12. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve selon la réglementation fédérale

Titre XIV

Le contrôle antidopage a lieu au stade Jean Moulin près de la ligne de départ arrivée.

Article 13. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole

- les 3 premiers de l'épreuve
- les premiers du classement du meilleur grimpeur et des sprints

Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 minutes après leur arrivée.

Article 14. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable. (Règlement fédéral Titre XII

Article 16. Service sanitaire

Il sera assuré par : 1 Ambulance qui suit la course, 1 Médecin et 1 Poste fixe à l'arrivée

Article 17. Fléchage du circuit

Le parcours sera balisé par des flèches directionnelles suspendues de couleur Jaune

Les coureurs et directeurs sportifs auront dès leur arrivée un parking différent spécialement réservé à leurs véhicules. Prière de respecter la consigne des signaleurs qui vous guideront.

Les différents classements (grimpeurs, sprints) seront matérialisés par panneaux (1000 m 500 m 300m) ainsi que sur la ligne par agitation du drapeau par l'arbitre.

Article 18. Organisation du Départ

Départ fictif : 12H00 Rue Emile Guillaumin stade Jean Moulin

Départ réel : 12h 05 Route de Ferrière

Article 20. Divers

Seules les voitures officielles identifiées par l'organisation ou par les numéros d'ordre seront autorisées à suivre.

Toutes les voitures devront être assurées pour les risques d'accidents aux tiers ainsi qu'aux personnes qu'elles transportent.

Les consignes de prudence habituelle et le règlement des épreuves officielles s'appliquent les directeurs sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés à d'autres véhicules (suiveurs, journalistes.).

La vente ou distribution d'objets quelconques dans la course ne peut être autorisée qu'avec l'aval de l'organisateur. Il est interdit de jeter des prospectus, papiers et autres sur la voie publique sous peine de sanction.

Article 21. Sécurité

L'A.C. CUSSET a fait le maximum pour assurer la sécurité de tous les participants.et des usagers des voies de circulation.

1 Véhicule et 1 Moto assureront la sécurité en tête de course

Plusieurs Motos assureront la sécurité dans les carrefours. Les Directeurs Sportifs doivent donner comme consigne à leurs coureurs de les laisser passer.

De nombreux signaleurs en poste fixe assurent la sécurité dans les traversées des villages et de Cusset.

L'A.C. CUSSET décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes.



Article 22. Règlement général

Pour tous les autres points et litiges en dehors du règlement particulier, la « REGLEMENTATION FEDERAL ROUTE sera appliquée par le corps arbitral.

Article 23

Le fait pour un coureur ou suiveur de participer à cette épreuve, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité, vitesse modérée, distance voiture coureurs, traversées de localités, descentes, etc....
L'organisateur se décharge de toute responsabilité d'accidents causés par un non-respect du règlement



VILLE DE CUSSET



Les Médias





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>